

# Espace politique et rapports sociaux de sexe

*Fatima Zohra SAI*<sup>(1)</sup>

## Introduction

Des travaux ont montré que les femmes sont dans de nombreux pays sous représentées au sein des instances politiques et qu'elles n'ont pas réussi à briser le « plafond de verre ». Leur inclusion s'inscrit dans une double hiérarchie :

- une hiérarchie verticale se traduisant par une représentation féminine régressive au fur et à mesure que l'on monte dans l'échelle des postes et des charges au point d'être souvent quasiment nulle au sommet, induisant ainsi leur « mise à l'écart » des sphères de décision;

- une hiérarchie horizontale s'exprimant à travers le cantonnement réputé volontaire des femmes dans des domaines réputés féminins, provoquant ainsi leur « tenue à distance » des affaires de la nation jugées importantes et du ressort des hommes alors qu'elles les concernent au même titre que ces derniers.

Ces travaux ont identifié et analysé les facteurs explicatifs de la sous représentation et de la sous participation des femmes en politique. Mais, des études plus fouillées méritent d'être menées pour débusquer les stratégies de résistance à la transformation des rapports de pouvoir entre les sexes.

L'espace politique constitue un lieu privilégié où se perpétuent, par le truchement d'acteurs sociaux et politiques, par le biais d'institutions, d'appareils, les rapports de domination entre les sexes. C'est une aire de fortes compétitions et concurrences pour la conquête de charges, de postes, de sièges, qui s'expriment de manière plus intense entre hommes et femmes. Aujourd'hui, il paraît probablement excessif de parler d'exclusion en raison, entre autres, de la consécration de l'égalité des sexes en matière politique. Si donc la phase de l'exclusion des femmes est peu ou prou dépassée, convenons que nous sommes dans une phase d'inclusion contrôlée. Des mécanismes produits par des institutions, par des stratégies d'acteurs et provenant autant du champ politique que du champ social (C. Achin, 2005) assurent un double contrôle : un contrôle de l'accès à l'espace politique d'une part, et un contrôle de la

---

<sup>(1)</sup> Université d'Oran ( -2012), 31000, Oran, Algérie.

reproduction des rapports de pouvoir entre les sexes, d'autre part. Ces deux contrôles sont liés puisqu'ils fonctionnent de concert dans la perspective « d'éviter que la force du nombre ne soit redoublée par un stock de ressources trop important » (Delville, 2004 : 104).

Je voudrais, dans le cadre de cette communication, cibler les partis politiques qui, en tant que vivier du personnel politique et lieu privilégié de socialisation politique, participent à l'exercice de ces contrôles. Je m'appuierai sur des entretiens avec des militantes et des élues<sup>1</sup>. Il est évident que ces entretiens ne suffisent pas pour tirer des conclusions définitives ou pour édifier des théories. Néanmoins, ils suscitent des questions et indiquent des pistes de recherche. Dans quelle mesure et comment les partis politiques participent au blocage de l'entrée massive des femmes dans les instances politiques ? Dans quelle mesure et comment ils constituent les lieux d'une socialisation politique sexuée, c'est à dire des lieux où les femmes sont conditionnées, préparées à s'inscrire dans la logique de la double hiérarchie en se soumettant à la répartition des tâches, rôles et espaces entre les sexes, en « acceptant » le statut d' « élues de base » ?

## **Resistances à l'accès massif des femmes**

Le mode de scrutin proportionnel adopté depuis 1997 est réputé favorable à la représentation féminine au sein des instances élues. Cependant, un tel avantage peut être hypothéqué par les logiques électorales partisans confortées par la position des femmes au sein des partis. En effet, le parcours menant à leur éligibilité est jalonné d'obstacles, de défis tenant au genre, depuis la sélection des candidatures jusqu'à le fin de la campagne électorale.

### ***La sélection des candidatures***

Elle demeure un privilège masculin au regard de la composition des organes chargés de cette tâche et des critères avoués ou non avoués présidant au choix des candidats.

#### ***Des structures de sélection dominées par les militantes***

Les organes de sélection (instances partisans ordinaires et commissions spéciales de candidatures) sont majoritairement sinon exclusivement composés de militantes. Ceci résulte autant du faible nombre de militantes que de leur mise à l'écart des instances de décision.

---

<sup>1</sup> Dans le cadre d'une étude que j'ai réalisée pour le PNUD en 2008/2009, intitulée « Etude sur la représentation des femmes au Parlement auprès des partis politiques » (Document inédit).

Des déclarations d'élues et de militantes<sup>2</sup>, il ressort que même lorsqu'elles sont admises à siéger au sein des commissions de candidatures leur voix n'est pas audible et leur point de vue n'est pas accepté. L'argument selon lequel « *on ne trouve pas de femmes* » ou que « *les femmes ne veulent pas s'engager en politique* », souvent avancé par les responsables, est vivement récusé par nombre d'entre elles. Elles imputent la responsabilité aux partis qui n'encouragent pas les femmes à s'engager.

On ne saurait nier que des femmes se montrent réticentes ou refusent de s'impliquer dans la vie politique, de se porter candidates. Encore faut-il admettre que réticences et refus procèdent, en grande partie, des obstacles multiformes auxquels les femmes sont confrontées. Le mode d'organisation de la vie politique ne prend en compte ni leurs intérêts ni leurs problèmes. La forte concurrence entre les partis compétiteurs pour obtenir le maximum de sièges pousse les uns et les autres à privilégier les candidatures masculines et donc à s'inscrire dans des logiques de solidarité masculine et de connivence avec un électorat réputé mysogine. On a observé que le nombre de candidates est relativement plus élevé sur les listes de partis moins performants et/ou dont l'implantation locale est insignifiante.

A l'intérieur des partis, la concurrence effrénée entre militants pour être portés sur les listes et, de surcroît, en position éligible, incite inexorablement à écarter les femmes ou à les reléguer au milieu ou en fin de liste.

La position des femmes pourrait probablement connaître une évolution à la faveur du rôle susceptible d'être joué par les organisations ou les commissions de femmes rattachées aux partis. Or et comme on le verra, celles-ci sont soit inexistantes, soit à l'état embryonnaire et donc démunies d'un pouvoir pour négocier l'intégration de candidates et un meilleur classement.

### ***Les critères de sélection : militantisme et compétence***

Les critères de sélection apparaissent comme relevant d'un fonctionnement normal de la procédure de désignation des candidats et candidates à des postes et fonctions. Pourtant, c'est là que se nichent des discriminations entre militants et militantes. Des critères implicites ou explicites répondant au modèle masculin d'organisation et de fonctionnement de la vie partisane et politique, élaborés, de surcroît, sans les femmes, ne contribuent-ils pas à écarter les militantes ?

---

<sup>2</sup> Compte tenu de l'exigence du respect du nombre de caractères requis, il n'est pas possible de reproduire les déclarations complètes des interviewées.

Le critère d'ancienneté invoqué par le FLN favorise les carriéristes, les militants de la génération de la guerre de libération nationale alors qu'au sein de l'élite politique de cette génération, les militantes représentent un pourcentage infinitésimal. Les femmes elles-mêmes peuvent être inhibées par ce critère en battant en retraite face à un « frère » ayant mené le même combat ou à un « aîné » ayant milité de longue date. Notons que le militantisme féminin a progressé et acquis une visibilité à partir de la décennie 90 lorsque des femmes ont investi le mouvement associatif et intégré des partis politiques.

Des responsables de partis font prévaloir la capacité de la femme à s'imposer et la compétence, critère invoqué lorsqu'il s'agit de justifier le rejet du système de quotas. Or, personne n'indique de quelle compétence il s'agit et comment la mesurer. La compétence professionnelle est appréciée en référence, entre autres, aux diplômés et au cursus professionnel. Qu'en est-il de la « compétence politique » s'il s'agit d'elle ?

En réalité, le choix n'est pas nécessairement porté sur les militantes répondant à ces critères, mais plutôt sur celles qui se montent, timorées, dociles. Les critères de sélection sont instrumentalisés pour écarter les femmes ne répondant pas au profil voulu par les dirigeants et pour éviter de présenter des listes comportant un grand nombre de candidates susceptibles d'effaroucher l'électorat.

Des femmes interviewées font part de leurs craintes de voir le système de quotas vidé de son contenu par l'inclusion dans les listes de « *candidates inexpérimentées* » « *qui ne dérangent pas, ne pèsent pas de poids, dont la parole n'a pas de valeur* » au détriment « *de militantes combattives* ». Le mauvais classement des femmes constitue un autre moyen de tenir à distance les femmes qui ne répondent pas à ce profil (Sai, 2011).

### ***Le classement des candidatures: des candidates en position inéligible***

La présence de candidates sur les listes soumises au suffrage populaire procède d'une stratégie soumise à deux exigences contradictoires : s'inscrire par conviction ou par opportunisme dans la dynamique de la participation des femmes d'une part, et ménager un électorat réputé misogyne, d'autre part. Cela se traduit par : l'absence ou la présence symbolique de candidates, la présentation de candidates dans des circonscriptions où le parti a peu ou aucune chance de remporter des sièges, la présentation de candidates par des partis n'ayant pas un ancrage social et une assise électorale permettant de gagner des sièges, un classement des candidates laissant peu ou aucune chance d'être élues.

Des élues et militantes révèlent que les partis ne choisissent pas les « *femmes représentatives* », qu'ils « *prennent des femmes pour compléter les listes* », et qu'ils « *les classent au pif* », particulièrement « *au milieu et en fin de liste* ». La hantise de perdre des sièges les conduit à éviter de placer des candidates en tête de liste. La stagnation de la représentation féminine est imputée aux partis politiques.

C'est pourquoi et dans le but de mettre en échec ces pratiques d'exclusion, de mise à l'écart, les partisans du système de quotas préconisent que la fixation d'un pourcentage soit accompagnée de mesures telle l'alternance homme/femmes sur les listes de candidatures. Car la chance d'être élue est tributaire du classement mais aussi de la capacité du parti à remporter le maximum de sièges. On a observé que des candidates ont raté leur entrée à l'APN ou à une assemblée locale en raison du rang occupé (4<sup>ème</sup>, 5<sup>ème</sup> ou 6<sup>ème</sup>) alors que leur parti n'a remporté que 3, 4 ou 5 sièges. Des candidates bien classées (en 1<sup>ière</sup> ou 2<sup>ième</sup> place) n'ont pas été élues car leur parti n'a remporté aucun siège.

Les partis peuvent favoriser une progression de la représentation féminine en procédant à un meilleur classement des candidates à travers l'alternance au niveau des premières places et en permettant aussi à certaines le pilotage des listes.

En définitive, on dissuade plus qu'on encourage les femmes à être candidates et on les classe en position inéligible, ce qui explique le grand écart entre candidates et élues.

Les militantes ne détiennent aucune parcelle de pouvoir et celles qui ont été portées sur les listes vont se heurter à d'autres obstacles.

### ***La conquête des suffrages***

Les candidates sont appelées à convaincre les électeurs et électrices à voter pour les listes de leur parti. Y-a-il connivences entre partis politiques et électorat pour bloquer l'éligibilité des candidates ? Il n'est pas de notre intention d'examiner cette question, elle mérite, cependant, d'être posée.

Contrairement au scrutin uninominal, le scrutin de liste n'exige pas une campagne personnalisée, mais candidats et candidates doivent avoir certaines qualités pour pouvoir sensibiliser l'électorat : être un bon orateur, une bonne oratrice, être apte à diriger un meeting, être disponible pour faire les multiples déplacements qu'exige la campagne électorale etc. Le responsable local d'un parti a admis que « *pour être élu il faut être visible, connu, avoir une crédibilité et une popularité* ». Cela suppose l'exercice réel du droit de circuler librement dans l'espace public, ce dont les femmes sont encore privées dans les faits. En outre, une campagne

électorale performante exige une disponibilité qui, pour une large majorité de femmes, se heurte à des obstacles d'ordre familial. Il est vrai qu'elles sont plus enclines à mener campagne auprès des femmes, de faire du porte à porte. Mais et surtout dans le cas où elles sont têtes de listes, elles devront aller vers l'électorat et investir, par conséquent, l'espace public.

Des candidates et élues évoquent les difficultés rencontrées : curiosité de voir une femme en campagne et inintérêt pour son discours, exclusion du lieu où est menée la campagne (café). Elles expliquent leurs mésaventures en invoquant « *les mentalités* », « *les préjugés* », « *l'image négative de la femme qui fait de la politique* », ou encore « *le mauvais regard jeté par la société sur la femme* » surtout si elle se hasarde à investir un espace qui n'est pas le sien.

Certaines admettent que les obligations familiales constituent un handicap majeur et qu'elles peuvent compromettre la campagne électorale, car celle-ci exige une disponibilité à toute heure (réunions, meetings et autres rencontres avec l'électorat), et des déplacements en tout lieu (rue, cafés, ville, village, douar etc.)

Une élue affirme qu'elle n'a pas rencontré de difficultés avec les jeunes dans un quartier difficile, en brandissant l'image de la mère et en invoquant l'art de communiquer

L'idée selon laquelle la femme n'est pas faite pour la politique et l'image négative de la femme engagée dans la politique sont bien ancrées dans les mentalités. Mais et selon une élue, elles ne sont pas nécessairement véhiculées par les « *ruraux* ». Ajoutons qu'elles ne se traduisent pas nécessairement par des actes et comportements agressifs. Elles peuvent, dans certains cas et pendant un laps de temps, être mises en veilleuse pour diverses raisons (type de rapports noués entre la candidate et les personnes auxquelles elle s'adresse, statut de la candidate etc.). Pour être acceptées, écoutées faut-il que les candidates s'inscrivent dans l'alternative assimilation des femmes aux hommes ou différenciation reposant sur la double image de mère et d'épouse, ou qu'elles s'emploient à construire une identité politique féminine aux plans des discours, représentations et pratiques?

Des candidates, notamment têtes de listes, ont mené des campagnes ayant permis à leur parti de remporter des sièges et, par là même, d'être élues (FZ Saï, 2007). Sur 29 femmes élues le jour du scrutin<sup>3</sup>, 14, soit près de la moitié, ont piloté la liste de leur parti ou de leur groupe. Parmi

---

<sup>3</sup> La trentième est une remplaçante.

ces dernières, 7, soit la moitié, ont été présentées par le PT<sup>4</sup> tandis que les 7 autres se répartissent entre le RND (Bechar), le MJD (Oran), le MEN (Tiaret), le MEI (Sétif), le FNIC (Relizane), le MNE (Médéa) et les Indépendants (Bouira). Ainsi le pilotage de listes par des candidates n'a pas, semble-t-il, heurté les électeurs qui ont accordé leurs voix à de « petits » partis et à des groupes, permettant à certains d'entre eux de pénétrer dans l'enceinte de l'Assemblée Populaire Nationale (APN), de disposer d'un à 3 sièges.<sup>5</sup>

### ***Le financement de la campagne électorale***

Les contraintes financières pèsent autant sur les hommes que sur les femmes mais celles-ci doivent faire face à des obstacles particuliers du fait qu'elles disposent généralement de moins de ressources (faible rémunération, droit à la moitié en matière de successions) et qu'elles doivent affronter des difficultés en matière de collecte de fonds, car il faut contacter et convaincre les bailleurs de fond qui sont majoritairement des hommes.<sup>6</sup>

L'échec des candidates résulte de leur mauvais classement et de la défaite de leur parti dans les circonscriptions concernées. Les militantes ayant pu passer à travers les mailles du filet de la sélection et ayant obtenu les voix des électeurs seront vouées à être placées en position dominée, c'est-à-dire affectées à des fonctions et postes subalternes dans les domaines les moins prestigieux.

### **Resistances au changement des rapports entre les sexes**

Y-a-t-il une corrélation entre la position des femmes dans les partis et leur position au sein des instances élues ? Les partis ne constituent-ils pas des lieux où se prolongent les inégalités et la répartition des tâches et rôles entre les sexes ?

---

<sup>4</sup> Le PT a présenté les femmes têtes de liste dans les wilayas de : Blida, Alger, Skikda, Sidi Bel Abbès, Mostaganem, Constantine, Tlemcen. A cela s'ajoutent, les wilayas de Tipaza, de Tindouf.

<sup>5</sup> Il en est ainsi pour le MJD (2 sièges à Oran), du MEN (1 à Tiaret), du FNIC (1 à Relizane), du MEN (3 à Sétif), du MNE (1 à Médéa) et des Indépendants (1 à Bouira). Le RND constitue un cas à part. Il s'agit bien entendu des élections législatives de 2007, puisque ce texte a été rédigé avant celles de 2012 qui verront plus de 31% de députés remportés par les femmes, et ce grâce à une politique de quota imposé par une nouvelle réglementation.

<sup>6</sup> A titre indicatif, en janvier 2011, les femmes inscrites sur le registre de commerce représentent 8,15% (Le Quotidien d'Oran, 07/03/2011, p. 8).

### ***La position au sein des partis : des militantes de base***

Il est difficile d'évaluer le pourcentage des militantes mais des données indiquent que plus on monte dans la hiérarchie plus elles sont sous représentées. En effet, à l'intérieur des partis, les luttes pour la conquête de postes de responsabilité bloquent leur accès aux sphères de décision. Quelques données recueillies donnent un aperçu sur la position des femmes au sein de certains partis politiques.<sup>7</sup>

En premier lieu, on observe que la représentation féminine au niveau des congrès est fluctuante, la tendance n'allant pas dans le sens d'une constante progression. S'agissant du FLN, elle a connu une hausse en passant de 13,61% en 1998 à 25,53% en 2003 mais elle est descendue à 13,94% en 2005 avant de remonter à 15,16% en 2010. Pour ce qui est du RND, le meilleur score est atteint en 1998 avec 20% contre 10% en 1997, mais le pourcentage chute à 10,24% en 2003 puis remonte à 17,33% en 2008. Lors du congrès du MSP de 2003 le pourcentage des femmes congressistes était de 15%.

Qu'en est-il au niveau des structures nationales ? Les militantes sont mieux représentées dans les organes délibérants que dans les organes exécutifs. En effet, au niveau des premiers, et à l'exception du FNA (3,98%) et du RCD (9,8%), les pourcentages féminins dépassent 10%. Le FLN est le moins loti avec 13,58% en 2003, le RND a vu son pourcentage progresser, passant de 12,96% en 2003 à 21,66% en 2008, tandis que celui du MSP a connu une régression, passant de 18,84% en 2003 à 15,26% en 2008. Enfin, au sein du PT la représentation féminine serait de 38%.

Des femmes ont pu accéder à l'instance exécutive en dépassant, dans certains cas, une représentation symbolique réduite à une seule femme siégeant au milieu d'un aréopage masculin. Il en est ainsi au FLN (2 en 2003), au RND (2 en 2003 et 3 en 2008), au MSP (2 en 2003 mais aucune en 2008) et au FFS (2 en 2010). En revanche, le RCD et le PT ne comptent qu'une femme et la FNA aucune.

L'organisation des femmes dans des structures partisans spécifiques constitue une préoccupation de certains partis alors que pour d'autres elle a dépassé le stade de projet. En effet, le MSP dispose d'une section de femmes au niveau de la wilaya d'Oran, le RCD a un Collectif de 70 femmes et le FFS s'est doté d'une section de femmes au niveau national.

---

<sup>7</sup> A l'exception du FFS qui n'a que des élus locaux (boycott de l'élection législative de 2007), tous ces partis sont représentés à l'APN. Là aussi les choses ont cependant changé lors des élections de 2012.



Le PT a une commission des femmes travailleuses au niveau local. Le RND n'a pas une structure réelle, le FNA projette de créer une section de femmes. Plutôt embryonnaires, les fédérations féminines partisans n'ont pas acquis un pouvoir leur permettant de constituer un soutien aux femmes engagées en politique ou encore un vivier de candidates. Elles sont encore enfermées dans le rôle de propagandiste.

Les entretiens avec des militantes et élues montrent que le militantisme féminin est faible, elles invoquent de multiples facteurs (familiaux, professionnels, sociaux, etc.). Il convient d'ajouter la désaffection à l'égard de la politique en général et des partis politiques en particulier, une désaffection qui ne touche pas uniquement les femmes, comme en témoignent les faibles taux de participation lors des scrutins électoraux. Pour ce qui est des partis, des déficiences internes expliquent la désaffection à leur égard : état structurel squelettique de nombre d'entre eux, absence de projet de société ou de programme, présentation de prétendus programmes consistant en un ensemble de slogans ou d'idées déconnectés de la réalité pour la plupart, ancrage social faible ou inexistant, invisibilité ou quasi absence de la scène publique sauf lors des élections. Les militantes sont alors mobilisées pour mener un travail de proximité auprès des femmes en vue d'accroître les effectifs d'adhérentes et de sympathisantes et de conquérir des voix.

Il est indéniable que plus le nombre de militantes est faible moins elles auront de chances d'accéder dans une proportion notable aux sphères de décision. Notons, en outre, qu'elles sont affectées dans les domaines réputés conformes à « la nature féminine » et considérés comme peu ou non prestigieux : culture, jeunesse, social, éducation, droits de l'homme, santé, environnement, condition féminine, mouvement associatif etc. (F.Z Saï, 2007: 411-415).

Mais, le facteur quantitatif n'explique pas, loin s'en faut, la position dominée qu'occupent les militantes au sein des partis. Certaines femmes interviewées affirment qu'elles ne rencontrent aucun problème au sein de leur parti, qu'elles sont bien considérées, que leur point de vue est pris en considération tout en convenant, à l'instar d'autres, que des discriminations se manifestent et que des militantes sont écartées des postes de responsabilité ou des listes électorales quand elles ne sont pas mal classées. Elles estiment que les femmes doivent s'imposer sous peine d'être marginalisées ou exclues, ce qui est le cas pour nombre d'entre elles.

La répartition traditionnelle des sphères, des rôles et des tâches entre les sexes, si prégnante dans l'espace familial, comme d'ailleurs les représentations dont elle est le support, se prolonge donc au sein

d'institutions dont le rôle est la conquête du pouvoir et son exercice. Elle revêt une dimension éminemment politique. Jadis brandie pour légitimer l'exclusion des femmes de la vie politique, elle est utilisée pour les contenir dans des proportions acceptables, et les cantonner dans les rôles « féminins ».

***La position des femmes au sein du Parlement : des « élues de base »***

En mars 2011, les femmes représentent 7,7% à l'APN et 4,86% au Conseil de la Nation. Entre 2007 et 2011, une seule femme est parvenue à entrer dans l'hémicycle de l'APN en tant que remplaçante alors que 21 sièges ont été vacants (16 députés devenus ministres, 4 décédés et un élu au Conseil constitutionnel). Le nombre des sénatrices a connu une relative amélioration lors du renouvellement partiel en 2008 sans pour autant atteindre et encore moins dépasser celui de 1998, soit 8. Les 7 sénatrices font partie du tiers présidentiel, le Conseil ne compte plus de membres féminins élus depuis le renouvellement partiel de 2003. Les femmes élues tirées au sort en 2000 ou ayant achevé leur mandat en 2003 n'ont pas été remplacées par d'autres. L'élection semble défavorable aux femmes, mais ceci renvoie à leur faible présence ou absence au sein des assemblées locales (APW et APC) qui constituent les collèges électoraux des 2/3 des membres de la haute chambre du Parlement. A titre indicatif, lors des élections locales du 10 octobre 2002, les femmes ne représentaient que 1,10% pour les APC et 5,80% pour les APW contre respectivement 0,60% et 3,56% en 1997 (F.Z Saï, 2007 : 446).

Au niveau de l'APN, seule une femme sur 7 (L. Hanoune, responsable du PT) est chef de groupe parlementaire. Aucune députée de la présente législature n'a été nommée membre du gouvernement, ni même élue pour représenter l'assemblée au Conseil constitutionnel. Le bureau de l'APN a une composante exclusivement masculine depuis 2002, date à laquelle la députée du MSP élue vice-présidente a achevé son mandat. Les bureaux des commissions sont quasiment investis par les hommes puisqu'en 2009 seules deux femmes avaient une responsabilité : une députée du PT, présidente de la commission des Affaires économiques, du Développement, de l'Industrie, du Commerce et de la Planification, la députée du groupe des Indépendants, rapporteure de la commission de l'Education, de l'Enseignement supérieur, de la Recherche scientifique et des Affaires religieuses. Au mois de mars 2011, aucune députée n'a encore accédé au bureau de l'APN, et une seule est vice-présidente de la commission de la Santé, des

Affaires sociales, du Travail et de la Formation professionnelle, ce qui constitue un recul par rapport à 2009.

En 2009, sur 29 députées 17 , soit près de la moitié, sont membres de commissions où sont traditionnellement concentrées les femmes : Santé, Affaires sociales, Travail et Formation professionnelle (5), Culture, Communication et Tourisme (4), Affaires juridiques et administratives et libertés (4), Education, Enseignement supérieur, Recherche scientifique et Affaires religieuses (3), Jeunesse, Sports et activité associative (1). Six siègent dans des commissions s'occupant de secteurs vers lesquels les femmes sont depuis peu orientées : Affaires économiques, Développement, Industrie, Commerce et Planification (3), Agriculture, Pêche et Protection de l'Environnement(1), Habitat, Equipement, Hydraulique et Aménagement du territoire (1), Transports et Télécommunications (1). Enfin, les six dernières se répartissent entre la commission des Affaires étrangères de la Coopération et de l'Emigration (5) et celle des Finances et du Budget (1), avec, on le constate, un nombre plus important dans la première. La commission de la Défense nationale ne compte aucune députée. On observe que des élues tentent de briser les tabous, de bouleverser les us et coutumes, de casser les stéréotypes.

S'agissant du Conseil de la Nation (Senat), son bureau comprend une vice-présidente en poste depuis 2001 et faisant partie de tiers présidentiel. Aucune femme n'est présidente d'un groupe parlementaire. Deux sénatrices sont membres du bureau de commissions : l'une préside la commission de l'Education, de l'Enseignement supérieur, de la Recherche scientifique et des Affaires religieuses, l'autre est vice-présidente de celle des Affaires juridiques et administratives et des droits de l'homme.

Bien qu'elles aient milité dans le mouvement associatif puis au sein des partis, des élues et militantes interviewées ne manquent pas d'évoquer les obstacles rencontrés en pénétrant dans un monde qui fut quasiment unisexué. Elles évoquent le mode d'organisation du travail politique incompatible avec les charges familiales qui pèsent essentiellement sinon exclusivement sur les femmes. Il en est ainsi des horaires et de la durée des réunions, des activités dans l'espace public qu'exige le travail militant notamment les rencontres avec les citoyens dans les cafés, la rue, les coins les plus reculés du territoire. A cela s'ajoutent les difficultés en tant qu'élue à l'extérieur et à l'intérieur des assemblées. En effet, elles se plaignent du manque de considération, de crédibilité de l'élu en général et de l'élue en particulier auprès d'autorités publiques comme auprès de citoyens. Au sein des assemblées, on

accorde peu de crédit à leurs avis ou à leurs propositions quand le débat porte sur « *des choses sérieuses, défense, économie* ». On ne les sollicite que lorsqu'il s'agit d'une question concernant « *la femme, la famille ou la représentation féminine* ». En fait, le monde politique est conçu et organisé de telle sorte que la majorité des femmes en est écartée et que celles qui y pénètrent soient réduites à de simples alibis.

Beaucoup d'élues exercent une activité professionnelle et ont des charges familiales du fait qu'elles sont mariées et/ou ont des enfants en bas âge ou en tout cas nécessitant encore leur attention. Face à un tel volume de travail, elles ne se plaignent pas, elles déclarent qu'elles font tout pour concilier leurs diverses tâches et obligations, qu'elles s'organisent, comme si elles voulaient taire leurs difficultés physiques et morales pour ne pas prêter le flanc aux critiques, pour ne pas fournir des arguments aux adversaires de leur présence dans un monde d'où leurs aïeules ont été exclues, pour prouver qu'elles sont capables autant que leurs compatriotes masculins de participer à la vie politique, de défendre la cause de leur parti. Pourtant, au sein des partis comme au sein des assemblées, les postes de responsabilité sont réservés aux militants et aux élus. L'itinéraire militant a permis l'ascension d'un nombre infime d'entre elles au sein des assemblées, mais l'inverse est aussi vrai dans la mesure où pour d'autres, l'expérience acquise au sein des assemblées a probablement influé sur leur propulsion dans les structures centrales ou locales partisans.

En référence à la classification de C. Achin (2005 : 193-197), les femmes parlementaires sont majoritairement des élues « de base », peu peuvent être considérées comme étant « en position intermédiaire », et les élues de « premier rang » occupant des postes supérieurs dans l'assemblée et dans leur parti sont encore plus rares.

### ***La position des femmes dans le Gouvernement***

Près d'un demi siècle après l'indépendance du pays, 20 femmes ont accédé au gouvernement parmi lesquelles 9 ont été nommées entre 1991-1996, 9 l'ont été entre 1997 et 2011 et deux entre 1982 et 1988. Cela montre qu'au cours d'une période de 5 ans, marquée par la crise politique à laquelle fut confrontée l'Algérie, il y eut autant de femmes membres du gouvernement que depuis plus d'une décennie (1997-2011). Bien que les deux dernières décennies aient été plus favorables que les premières et qu'en 2002 le nombre de femmes membres de l'instance exécutive ait atteint 5, on est loin d'une progression continue de la représentation féminine puisque ce chiffre a connu des fluctuations à la baisse et se trouve depuis quelques années stabilisé autour de 3.

Parmi les 9 femmes membres des gouvernements formés entre 1991-1996, 5 ont occupé le poste de ministre, 2 celui de ministre délégué et 2 ont été nommées secrétaires d'Etat. L'une d'entre elles a été porte parole du gouvernement.<sup>8</sup> Elles ont obtenu des portefeuilles variés, mais dans les domaines réservés ou de plus en plus attribués à la gente féminine : Enseignement, Affaires sociales, Famille/Solidarité nationale, Jeunesse et Sports, Santé, Emploi et Formation professionnelle, Affaires juridiques et administratives.

S'agissant des autres femmes membres du gouvernement, deux se sont vues confier le poste de ministre tandis que 7 ont été nommées ministres déléguées et une secrétaire d'Etat. A l'exception de la Réforme financière et de la Communauté algérienne à l'étranger, domaines n'ayant jamais puisque là été attribués à des femmes, les autres portefeuilles portent sur, la Culture, la Famille et la Condition féminine, la Recherche scientifique. Au plan qualitatif, Il y a une relative évolution dans la mesure où le poste de ministre délégué, hiérarchiquement plus élevé que celui de secrétaire d'Etat, a été confié à 7 femmes. Cependant, notons que la ministre de la Culture a été très tôt dépouillée du secteur de l'Information et de la charge de Porte parole du gouvernement. La ministre déléguée chargée de la Famille et de le Condition féminine a été placée auprès du chef de Gouvernement puis auprès de ministres. Les femmes ayant eu en charge la Communauté algérienne à l'étranger et la Réforme financière ne sont plus membres du Gouvernement.

Au niveau des domaines d'attribution, les ministères relevant des pouvoirs régaliens de l'Etat (Défense, Intérieur, Affaires étrangères, Justice, Finances) ou des portefeuilles comme l'Economie ne sont toujours pas accessibles aux femmes alors que certaines exercent des charges et occupent des postes importants qui s'y rattachent (wali, chefs de daïras, présidence de juridictions, ambassadrices).

## **Conclusion**

Bien que les femmes aient accédé à diverses charges, embrassé de multiples professions, leur représentation en politique connaît une stagnation voire dans certaines conjonctures un recul. Elle se heurte à un faisceau d'obstacles visibles et invisibles dont la levée exige l'adoption de mécanismes juridiques même si elle est aussi tributaire de changements socioéconomiques, politiques et culturels. Les femmes sont-elles

---

<sup>8</sup> Il s'agit de Mme Leila Aslaoui. Une autre femme Mme Khalida Toumi occupa aussi cette charge au cours de la décennie suivante.

destinées à n'occuper que des strapontins et à ne s'occuper que de secteurs particuliers ayant été dévalorisés?

Les partis politiques semblent leur tracer une tel destin en déployant des stratégies de résistances consistant à poser des balises à leur entrée dans les instances politiques, évitant ainsi que leur nombre n'atteigne ce qu'on nomme « la masse critique », c'est-à-dire un seuil à partir duquel les femmes peuvent avoir un poids, faire entendre leur voix et, par conséquent, parvenir à la prise en compte de leurs visions, avis et préoccupations. Le système de quotas semble constituer la panacée, mais les partis peuvent le vider de son contenu, l'utiliser comme arme de résistance en portant sur les listes des candidates peu crédibles et/ou en restant rivé sur le seuil fixé pour faire stagner la représentation féminine. Il paraît indéniable qu'au-delà de 30 et 40 %, la répartition des postes entre les femmes et les hommes aura tendance à évoluer vers un équilibre dans un sens quantitatif et qualitatif puisqu'elles pourront accéder à des postes de responsabilité et investir différentes commissions au regard de la diversité de l'origine socioprofessionnelle et de l'orientation politique.<sup>9</sup>

Les résistances à une remise en cause des rapports de pouvoir entre les sexes se manifestent par le maintien des hiérarchies horizontale et verticale, la hiérarchie étant « le refuge de l'inégalité » (G. Fraisse, 2000 :141).

Les partis sont incontournables sauf à utiliser les listes indépendantes mais cette voie est soumise à des conditions draconiennes. La démocratisation de la vie politique requiert l'inclusion réelle des femmes dans les partis, dans les institutions représentatives, dans les instances de prise de décision. Les mouvements de révolte que connaissent les pays maghrébins et les pays arabes ne peuvent faire l'économie de la question du changement des rapports entre les sexes sous peine d'annihiler l'idée de rupture avec le régime, qui les a animés.

## Bibliographie

Achin, Catherine (2005), *Le mystère de la chambre basse. Comparaison des processus d'entrée des femmes au Parlement France-Allemagne 1945-2000*, Paris, Dalloz.

Bin-Xuan, Olivia (2001), *Les femmes au Conseil d'Etat*, Paris, L'Harmattan.

Calvès, Gwénaél (2001), « Pour une analyse (vraiment) critique et la discrimination positive », in *Le Débat, Histoire politique et société*, n°117, novembre /décembre.

---

<sup>9</sup> Politique des quotas effectivement mise en œuvre à partir des élections législatives de 2012 et qui a permis une composante de femme à l'APN, dépasser les 31%.

Collin, Françoise (2002), « Mythe et réalité de la démocratie » in *La démocratie « à la française » ou les femmes indésirables*, Paris, CEDREF, Université Paris VII.

Del Re, Alisa et Heinen, Jacqueline (dir) (1996), *Quelle citoyenneté pour les femmes ? La crise des Etats providence et de la représentation en Europe*, Paris, L'Harmattan.

Derville, G. et Pionchon, S. (2004), *Les femmes et la politique*, Grenoble, PUG.

Dhavernas, Marie Josèphe (1993), « Référent et dominant » in *Sexisme et exclusion*, Paris, Cahiers du CEDREF, n°3.

Fraisse, Geneviève (2000), *Les deux gouvernements : la famille et la cité*, Paris, Gallimard.

Gaspart, Françoise (1998), « La parité se heurte-t-elle à des contraintes juridiques ? » in *La parité. Enjeux et mise en œuvre*. Toulouse, Presses universitaires du Mirail.

Kian-Thiébaud, Azadeh (2002), *Les femmes iraniennes entre Islam, Etat et famille*, Paris, Maisonneuve & Larose.

Le Bras Choppard, Armelle (2004), *Le masculin, le sexuel et le politique*, Paris, Plon.

Lépinard, Eléonor (2003), « De la différence des sexes à l'universalisme sexué : contraintes et limites de la revendication paritaire » in *Contre-temps*, n°7, mai 2003.

Lépinard, Eléonor (2007), *Légalité introuvable. La parité, les féministes et la République*, Paris, Presses de la Fondation Nationale des Sciences politiques.

Lochak, Danièle (2006), « La notion de discrimination dans le droit français et le droit européen » in *Egalité des sexes : la discrimination positive en question. Une analyse comparative (France, Japon, Union européenne et Etats Unis)*. Paris, Société de législation comparée.

Marquès-Pereira, Bérengère (2003), *La citoyenneté politique des femmes*. Paris, A. Colin.

Martin, Jacqueline (dir.) (1998), *La parité: enjeux et mise en œuvre*, Toulouse, Presses universitaires du Mirail.

Millard, E. et Ortiz, L. (1998), « Parité et représentations politiques » in *La parité. Enjeux et mise en œuvre*, Toulouse, Presses universitaires du Mirail.

Pongy, Mireille, 1983, *La part des sexes. Essai sur la déstabilisation des rapports hommes/femmes*, Grenoble, PUG.

Saï, Fatima Zohra (2010), « Stratégies féminines pour l'inclusion dans l'espace politique » Colloque international, Genre, résistance et négociation, Université Mouloud Mameri, Tizi-Ouzou, 21/22 novembre 2010.

Saï, Fatima Zohra (2007), *Le statut politique et le statut familial des femmes en Algérie*, Thèse de Doctorat d'Etat, Droit, Université d'Oran.

Saï, Fatima Zohra (2002), *Les Algériennes dans les espaces politiques. Entre la fin d'un millénaire et le début d'un autre*, Oran, Editions Dar El Gharb.

Saï, Fatima Zohra (2003), « Les Algériennes dans les espaces politiques : quelles perspectives ? », in *RASJEP*, Vol. XLI, n°03/2003,

Saï, Fatima Zohra (1987), *La participation des femmes aux assemblées populaires (enquête sur les élues de l'Ouest algérien)*, Magister, Droit, Université d'Oran.

Scott, Joan W. (1998), *La citoyenne paradoxale. Les féministes françaises et les droits de l'homme*, Paris, Albin Michel.

Siim, Birte (1996), « Genre, pouvoir et démocratie : éléments du débat en Scandinavie » in *Quelle citoyenneté pour les femmes ? La crise des Etats-providence et la représentation politique en Europe*, Paris, L'Harmattan.

Sineau, Mariette (1998), « La féminisation du pouvoir par les Français -es et par les hommes : images et représentations » in *La parité. Enjeux et mise en œuvre*, Toulouse, Presses universitaires du Mirail.

Stoffel, Sophie (Dir.) (2007), *Femmes et pouvoir*, Bruxelles, Université des femmes, Pensées féministes.

Tahon, Marie Blanche, 2004, *Sociologie des rapports de sexe*, Rennes/Ottawa, Presses universitaires/Les Presses universitaires.

Union Interparlementaire, *Egalité en politique auprès de femmes et d'hommes dans les parlements*, Rapports et documents n° 54. 2008.

## Sigles

<b>APN</b>	Assemblée Populaire Nationale
<b>APW</b>	Assemblée populaire de wilaya
<b>APC</b>	Assemblées populaire communale
<b>FLN</b>	Front de libération nationale.
<b>FNA</b>	Front national algérien
<b>FNIC</b>	Front national des indépendants pour la concorde
<b>FFS</b>	Front des forces socialistes
<b>MEI</b>	Mouvement El Infitah
<b>MEN</b>	Mouvement de l'Entente nationale
<b>MJD</b>	Mouvement pour la jeunesse démocratique
<b>MN</b>	Mouvement En-Nahda
<b>MNE</b>	Mouvement national d'espérance
<b>MSP</b>	Mouvement de la société pour la paix ou HMS
<b>PT</b>	Parti des travailleurs
<b>RCD</b>	Rassemblement pour la culture et la démocratie
<b>RND</b>	Rassemblement national démocratique
<b>RASJEP</b>	Revue algérienne des sciences juridiques, économiques et politiques